

Département de la Haute-Vienne

❖ *Commune de DOMPS*

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :

<i>en exercice</i>	: 10
<i>présents</i>	: 7
<i>représentés</i>	: 0
<i>votants</i>	: 7
<i>Pour</i>	: 7
<i>Contre</i>	: 0
<i>Abstentions</i>	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le sept octobre deux mil vingt cinq à 20h00, suivant convocation en date du trente septembre deux mil vingt cinq, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean Pierre, Mr VERHELST Eduard, Mr CHARIAL Nicolas.

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : Mr BREUX Sylvain, Mme BELLET Béatrice, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 septembre 2025

Secrétaire de séance : Mr BOUTY Serge.

Délibération 2025/035 en date du 7 octobre 2025

Programme d'élagage 2026 : étude des devis et choix de l'entreprise

Madame le Maire rappelle qu'il convient d'envisager la poursuite des travaux d'élagage le long des voies et pistes communales tous les ans. Début 2026, il a été convenu d'élaguer la piste de Trayeux (1.6km), le chemin des Crêtes (2.4km), le secteur de la route du Petit Bouchet (1.4km).

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise sollicitée Jardi-Bennes Services indiquant un total de 8 jours effectifs de travaux pour un montant de 10 200.00 € HT comprenant :

- L'élagage à la pelle de la piste de Trayeux avec la mise en tas des branches en bord de piste pour broyage (non compris),
- L'élagage en nacelle de la route du Petit Bouchet avec broyage des branches et l'élagage à la pelle et la nacelle de la piste du réservoir d'eau et mise en tas des branches au bord de poste pour broyage (non compris).

Madame le Maire précise qu'un seul devis est soumis au conseil en raison de l'impossibilité de trouver une entreprise proposant des prestations équivalentes.

Elle rappelle également que des retours très positifs ont été faits suite à l'élagage 2025 et que c'est en ce sens qu'il est demandé au conseil s'il accepte de se prononcer sur cette unique base.

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer le devis auprès de l'entreprise Jardi-Bennes Services en date du 20 juillet 2025, pour un montant de 10 200,00 € HT.
- De dire que les crédits seront inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 7 octobre 2025.

Le Maire

